

**Arrêté municipal n° 2025\_0063  
D'interdiction d'utilisation des Stades**

Le Maire de Vielmur-Sur-Agoût,

Nous, Maire de la Commune de VIELMUR SUR AGOUT

VU :

- Le Code général des Collectivités territoriales,
- L'état actuel des terrains de Football et de Rugby,
- Les conditions météorologiques.

Considérant que les précipitations de ces derniers jours ne permettent pas l'utilisation des stades.

**ARRETE**

**Article 1er** : l'utilisation des terrains de Football et de Rugby sont interdit à compter de ce jour samedi 8 novembre 2025 et jusqu'au mardi 11 novembre 2025 inclus.

**Article 2** : Le Secrétaire de Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux présidents des associations sportives

Ampliation adressée au :

- A la fédération de Football
- A la fédération de Rugby

Fait à Vielmur-Sur-Agoût.

Le 08 novembre 2025

Le Maire,

Catherine Rabou



Alain MILHAU  
1er Adjoint au Maire

